



BUREAU SYNDICAL

DU MARDI 10 MAI 2022 – 16H00

**Village de vacances le Domaine du Grand Luberon –
11 avenue des Plantiers - Céreste**

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-deux et un le 10 mai à 16h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 4 mai 2022, se sont réunis au village vacances à Céreste sous la présidence de Dominique SANTONI.

- Le quorum était atteint avec 21 votants :
- 13 membres présents ;
- 8 membres représentés.

Etaient présents :

Mesdames Dominique SANTONI, Gaëlle LETTERON, Charlotte CARBONNEL, Viviane DARGER, Noëlle TRINQUIER

Messieurs Patrick COURTECUISSÉ, Mickaël CAVALIER, Patrick PEYTHIEUX, Jean-Luc MIOLA, Thierry RICHARME, François DUPOUX, Jean AILLAUD, Christian CHIAPELLA

Avaient donné pouvoir :

Madame

Béatrice VINCENT à Madame Noëlle TRINQUIER
Béatrice GRELET à Monsieur Patrick PEYTHIEUX
Véronique MILESI à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Bérengère LOISEL-MONTAGNE à Monsieur Patrick COURTECUISSÉ
Solange PONCHON à Monsieur Jean AILLAUD
Elisabeth AMOROS à Madame Dominique SANTONI

Monsieur

Jean-Pierre GERAULT à Madame Charlotte CARBONNEL
Christophe MADROLLE à Monsieur Jean AILLAUD

Etaient excusés :

Madame

Karine MASSE, Valérie PEISSON, Delphine CRESP, Béatrice TERRASSON, Marion MAGNAN

Monsieur

Patrick MERLE, Bernard BRIFFAULT, Pierre FISCHER

Etaient absents :

Monsieur

Lionel MORARD, Georges FAUCONEAU

Sommaire

Ordre du jour :

- I. INTRODUCTION**
- II. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2021 (Annexe 1)**
- III. DELIBERATIONS – ELECTIONS**
 - 1. Election du sixième Vice-Président
- IV. QUESTIONS DIVERSES (sans délibération)**
- V. INFORMATIONS**
- VI. COMMUNICATION DE LA PRESIDENTE**

I – INTRODUCTION

La Présidente remercie le Maire de Céreste pour son accueil dans le village vacances, très beau lieu de la commune de Céreste. Les Bureaux délocalisés et en extérieur sont une occasion de voir la richesse du territoire et du patrimoine du Parc du Luberon. Au-delà du village vacances, Céreste, commune de 1200 habitants, est également équipée d'une piscine municipale.

II – Adoption du compte-rendu du Bureau syndical du 12 octobre 2021 (Annexe 1)

La Présidente demande s'il y a des questions ou des remarques sur le compte-rendu. Il n'y en a pas. Le compte-rendu est adopté.

III - Délibérations - Elections

1. ELECTIONS DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Le Comité syndical, lors de la séance du 30 novembre 2021, a adopté la révision des statuts du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon.

Les modifications des statuts sont régies par l'article 10 des statuts qui précise qu'elles sont adoptées à la majorité des 2/3 des membres du comité syndical et après accord des 2/3 des membres du syndicat mixte.

Les membres du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Luberon ont reçu notification des statuts adoptés par le Comité syndical au mois de janvier 2022. Ils disposaient d'un délai de deux mois à compter de cette notification pour délibérer.

L'absence de délibération dans ce délai est réputé favorable.

La condition de l'accord des 2/3 des membres du syndicat mixte, soit 57 membres, a été remplie :

- 78 avis favorables : 31 délibérations et 47 avis réputés favorables ;
- 7 avis défavorables.

Les modifications des statuts portent notamment sur le nombre de vice-présidents qui passe de cinq à six.

Selon les termes de l'article 7.2 des statuts révisés du Syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon :

« Le Bureau élit en son sein six (6) vice-présidents du comité syndical parmi les membres ayant voix délibérative. Cette élection a lieu lors d'une vacance et après chaque scrutin pour la désignation des conseillers municipaux.

Le Président du Comité syndical est Président du Bureau. Les six vice-présidents sont vice-présidents du Comité syndical et du Bureau. »

Il convient d'élire un nouveau Vice-Président.

La Présidente annonce que deux candidatures ont été déclarées par écrit :

- Monsieur Jean-Luc MIOLA (CORBIERES)

La Présidente l'invite à prendre la parole :

« Elu de la commune de Corbières en Provence et également Vice-Président du CCAS, je souhaite m'investir davantage aux côtés du Parc du Luberon dans ses actions. »

- Madame Noëlle TRINQUIER (CD 84)

La Présidente l'invite à prendre la parole :

« Je suis attachée au Parc du Luberon. Je travaille aux côtés des techniciens du Parc du Luberon depuis de nombreuses années. Le Parc est un lieu de vie qui a une architecture paysagère, une faune et une flore riches, mais surtout, le Parc du Luberon est un territoire habité. Le Parc du Luberon est un outil au service de tous, un lieu d'expérimentation et d'innovation, indispensables à l'adaptation du territoire et je souhaite poursuivre et accroître mon engagement au côté de la Présidente et des Vice-Présidents. »

La Présidente demande s'il y a d'autres candidatures. Il n'y en a pas.

La Présidente lance un appel à volontaires pour le rôle d'assesseurs.

Pour rappel, ils veillent au bon déroulement du vote et comptabilisent, à la fin du vote les bulletins avec l'aide des services du Parc.

Un assesseur déplie les bulletins, l'autre le lit pour comptabilisation.

- Thierry RICHARME
- Gaëlle LETTERON

2 agents du Parc ont pris place pour la comptabilisation des votes :

- Patrick COHEN
- Lisa NOVELLA

La Présidente fait procéder au vote : vote à bulletin secret.

La Présidente rappelle le nom des deux candidats :

- Monsieur Jean-Luc MIOLA
- Madame Noëlle TRINQUIER

La Directrice procède à l'appel des votants dans l'ordre de la liste d'émargement.

Rappel :

- L'état d'urgence sanitaire est toujours en cours : un membre du Bureau peut posséder jusqu'à 2 pouvoirs. Il votera pour lui-même et pour la personne qu'il représente.
- La révision des statuts entraîne une augmentation de la représentation de la Région. Chaque membre de la Région dispose de trois voix au Bureau.
Pour le vote, les membres de la Région au Bureau devront déposer 3 bulletins (présents ou représentés).

A l'appel de leur nom, les votants déposent leur(s) bulletin(s) de vote dans la boîte prévue à cet effet.

Une fois l'ensemble des élus appelé, la boîte est retournée sur la table des assesseurs qui comptabilisent les bulletins et les regroupent par paquets de 10 bulletins. Ils procèdent ensuite au dépouillement : un assesseur déplie le bulletin, l'autre le lit.

Les agents du Parc comptabilisent les voix de chaque candidat.

Le candidat rassemblant la majorité absolue des voix est élu.

Nom Prénom	Votants	Nombre de bulletins	Nombre de bulletins blancs	Suffrages exprimés	Voix obtenues
TRINQUIER Noëlle	21	27	1	26	25
MIOLA Jean-Luc	21	27	1	26	1

Les agents du Parc remettent à Madame la Présidente les résultats du vote.

Madame la Présidente proclame élue Madame TRINQUIER, 6^e Vice-Présidente.

Elle félicite Madame TRINQUIER de son élection et remercie Monsieur MIOLA de s'être présenté. Sa candidature témoigne de son attachement au Parc du Luberon. Madame TRINQUIER est présente au Parc

du Luberon depuis de nombreuses années et de ce fait, connue des élus du Parc. Son élection représente une reconnaissance du travail accompli.

La Présidente remercie encore Monsieur MIOLA de l'intérêt qu'il porte au Parc du Luberon et qui s'est illustré à travers sa candidature. Elle lui rappelle qu'il peut également s'investir dans les différentes commissions du Parc.

La Présidente laisse la parole à Madame TRINQUIER qui remercie les membres du Bureau pour son élection.

Proposition de délibération soumise à débat :

Vu le Code général des Collectivités territoriales ;

Vu les statuts du syndicat mixte du Parc naturel régional du Luberon constatés par arrêté préfectoral en date du 29 avril 2022 ;

Vu les candidatures exprimées ;

Considérant la nécessité d'élire le sixième Vice-Président suite à sa création.

Le Bureau syndical, après avoir voté :

- **DESIGNE** la sixième Vice-Présidente :

Nom Prénom	Vice- Président	Votants	Nombre de bulletins	Nombre de bulletins blancs	Suffrages exprimés	Voix obtenues
TRINQUIER Noëlle	6 ^e	21	27	1	26	25

IV – Questions diverses (sans délibération)

V – Information

Avenir Montagnes :

Candidature à l'appel à projet du Parc du Luberon a été retenue. Il s'agit d'un recrutement pour lequel le poste est financé à 100% pendant deux ans : 60 000€ et 50 000€ pour le financement de l'étude.

Le versement de la subvention sera fait en amont, le Parc du Luberon n'aura aucune avance de trésorerie à faire. Le recrutement sera lancé sur un contrat de projet de 2 ans, contrat qui ne permet pas de titularisation ou de CDI à son issue.

La Présidente remercie les membres du Bureau de leur participation et lève la séance.

La Présidente,
Dominique SANTONI

